

Strong n°1233
Prononciation [dee-ag'-no-sis]

[Voir les versets relatifs](#)

Définition

1. distinguer
2. dans un sens légal: examen, opinion, décision, verdict, connaissance

Étymologie

διαγνωσις - διάγνωσις

Voir définition [diagnosko 1231](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ d 21 ▾ Hébreu / Grec - Strong ▾

Versets relatifs

Actes 25

²¹ mais Paul a fait appel pour que sa cause soit portée à la connaissance d'Auguste ; j'ai donc donné l'ordre de le garder jusqu'à ce que je l'envoie à l'empereur. »

Actes 25

²¹ Mais ¹¹⁶¹ Paul ³⁹⁷² en ayant appelé ^{1941 5671}, pour que sa ⁸⁴⁶ cause fût réservée ^{5083 5683} à ¹⁵¹⁹ la connaissance ¹²³³ de l'empereur ⁴⁵⁷⁵, j'ai ordonné ^{2753 5656} qu'on le ⁸⁴⁶ gardât ^{5083 5745} jusqu'à ²¹⁹³ ce que je l' ⁸⁴⁶ envoyasse ^{3992 5661} à ⁴³¹⁴ César ²⁵⁴¹.

© Éditions CLÉ, avec autorisation